



# Transparence des services publics - Indicateurs de performance

## Casier judiciaire national

Deuxième trimestre 2019



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

**Les services publics qui vous accueillent au quotidien ont pris un engagement fort : d'ici 2020, tous les services de l'Etat en relation avec les usagers s'engagent à vous rendre compte de la qualité de leurs services en affichant clairement leurs résultats.** Le Casier judiciaire national vous informe de ses indicateurs de performance pour le deuxième trimestre 2019.



Délais de délivrance des extraits de casier judiciaire (bulletins n°3), demandés par internet et par courrier

- Délai moyen de délivrance des extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) aux personnes nées en France demandés par internet : **5 minutes**
- Délai moyen de délivrance des extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) aux personnes nées hors de France demandés par internet : **2,2 jours**
- Délai moyen de délivrance des extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) demandés par courrier : **1 jour**

*Conformément à l'article R. 82 du Code de procédure pénale, les demandes d'extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) des personnes nées hors de France doivent être accompagnées d'un justificatif d'identité, elles nécessitent un traitement par un agent du Casier judiciaire national.*



Délais moyens de réponse aux demandes d'information des particuliers, par courriel et par courrier

- Demandes d'information formulées par courriel : **2,4 jours**
- Demandes d'information formulées par courrier : **4,5 jours**



Taux de dématérialisation des demandes d'extraits de casier judiciaire (bulletins n°3)

**98,2 %**



Taux de retour dématérialisé des extraits de casier judiciaire (bulletins n°3) néant

**81,9 %**